

Lettre d'information sur le projet éolien de VAUCHAMPS (51)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Juillet 2020

En lien étroit avec les élus, la société VALOREM étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Vauchamps. Cette lettre vous présente l'avancement de ce projet, marqué par l'installation d'un mât de mesure du vent en mai dernier.

L'étude du potentiel de vent

L'objectif de l'étude du gisement éolien est de caractériser précisément le vent qui souffle sur la zone pour déterminer la production du futur parc éolien. Une première estimation se base sur les atlas éoliens existants et sur les données de Météo France. Les mesures sur site sont ensuite indispensables pour compléter ces données, identifier les phénomènes météorologiques locaux et estimer le potentiel éolien avec la plus grande précision.



Mât de mesure installé à Vauchamps

Un mât installé sur site en mai

Haut de 110 m, ce mât de mesure est équipé d'anémomètres et de girouettes, placés à différentes hauteurs. Il est installé sur site pendant au moins 12 mois.

Analyse des données

Les données sont collectées en continu, envoyées par modem puis interprétées par le bureau d'études de VALOREM.

On analyse la vitesse et la turbulence des vents, en intégrant des variables telles que la topographie ou la rugosité du site (forêt, végétation). Les données récoltées sont ensuite corrélées aux mesures long terme de Météo France. A partir de modèles mathématiques, on constitue ensuite l'atlas éolien du site.

Ces éléments nous guideront pour sélectionner les éoliennes qui sauront exploiter au mieux les caractéristiques du vent rencontré sur site.

Pour plus d'informations sur le projet : parc-eolien-vauchamps.fr

Les instruments de mesures



L'anémomètre mesure la vitesse du vent.



Le baromètre mesure la pression.

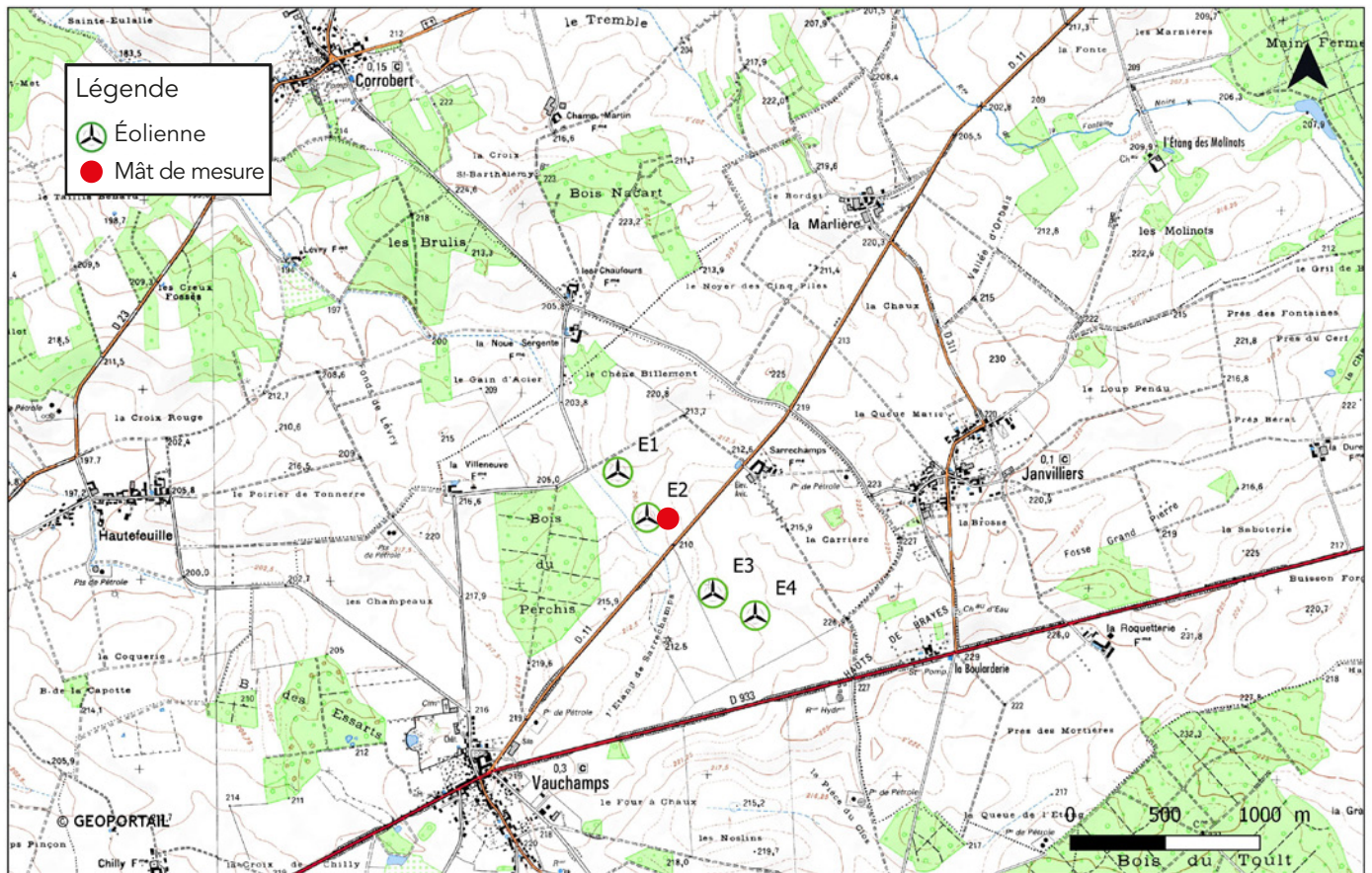


Sonde de température



La girouette mesure la direction du vent.

Implantation des éoliennes et du mât de mesure du vent



Où en est le projet ?

Après les études de faisabilité techniques et environnementales, VALOREM a déposé en août 2019, pour le compte de Vauchamps Énergies, le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale en préfecture. Celui-ci va être modifié afin d'intégrer la modification du plafond aérien. La hauteur maximale des éoliennes sera ainsi portée à 180 m en bout de pale au lieu de 200 m.

1 • Pré-faisabilité	2 • Faisabilité	3 • Autorisations	4 • Construction	5 • Exploitation
<p>2016 Pré-études sur le potentiel de vent, le raccordement électrique Recherche de servitudes environnementales et réglementaires Contacts avec les élus</p>	<p>2017 Etudes techniques Etudes environnementales (paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus Accord des propriétaires</p>	<p>2019 - ... (18 à 30 mois) Demande de l'autorisation environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'autorisation délivré par le Préfet</p>	<p>12 à 24 mois Financement du projet Raccordement au réseau public Travaux de terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes... Tests de mise en service</p>	<p>Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démontage et remise en état du site ou changement des éoliennes</p>

Chiffres clés

Nombre d'éoliennes : 4
Puissance maximale par éolienne :
4,5 MW
Puissance totale : 18 MW
Hauteur en bout de pale : 180 m



Votre contact VALOREM

Amandine NOWAK, cheffe de projets
25 rue Vanmarcke
80 000 Amiens
Tél. : 03 22 09 01 10
Mobile : 06 22 26 02 40
amandine.nowak@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information
Juillet 2020

Distribution :

Commune de Vauchamps
Directeur de la publication et impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com